

Dans les coulisses de la COP21

Jean FOYER

Le climat est devenu un enjeu majeur de la coopération internationale. Observateur de la COP21 au Bourget en décembre 2015, le sociologue Jean Foyer revient sur les tendances lourdes et les temps forts des négociations climatiques.

En décembre dernier lors de la COP21, Paris a été, pendant deux semaines, une gigantesque agora pour discuter du problème climatique. Autour des négociations au Bourget qui ont constitué le cœur de cet événement, un nombre considérable de présentations, de discussions, d'expositions ont contribué à faire advenir l'événement « COP21 ». Les centaines d'événements parallèles (les « *side-events* ») officiels, le village des alternatives à Montreuil, l'Espace Génération Climat, la Zone d'Action Climat (ZAC) déployée au Cent-Quatre, les deux galeries des Solutions (l'une au Grand Palais, l'autre au Bourget) ou encore le *Global Landscape Forum* organisé au Palais des Congrès, ont montré que la thématique climatique se déclinait selon des perspectives et des modalités très différentes.

Nous revenons ici non pas tant sur l'avancée du processus diplomatique que sur l'arène climatique comme laboratoire de la gouvernance mondiale, avec sa géopolitique, ses rapports de forces entre acteurs, ses structures persistantes et ses idées émergentes. Nous analysons en particulier ce que nous appelons le processus symétrique de globalisation du climat et de « climatisation du monde ». Le régime climatique ne cesse en effet de grossir en agrégeant de nouveaux thèmes et acteurs en même temps que ces derniers redéfinissent leurs actions en termes climatiques. Nous nous interrogeons notamment sur les déclinaisons de ce phénomène – quels secteurs se trouvent redéfinis par le régime climatique ? –, sur ses causes – comment expliquer une telle force d'attraction du régime climatique ? – et sur les différentes formes qu'ils peut prendre. Au-delà de ce processus, nous voulons revenir également sur trois points qui ont marqué selon nous cette COP21, à savoir la recomposition des équilibres Nord/Sud, les changements dans l'esprit du droit international et enfin, les évolutions du positionnement de la société civile.

L'arène climatique : totem des affaires du monde

La COP 21 a été une étape supplémentaire et probablement très importante dans ce que nous avons appelé le mouvement dialogique entre la globalisation du climat et la « climatisation » du monde. Ces vingt dernières années, la question climatique s'est en effet globalisée au sens où elle a été élargie à nombreux autres problèmes (de développement et d'énergie en particulier) qui interviennent dans les négociations (Dahan et al., 2009) et où elle s'est étendue dans différents espaces sociaux pour intéresser une multitude d'acteurs. Symétriquement, le monde s'est « climatisé » dans la mesure où de nombreux acteurs se sont rattachés à cette question en formulant leurs centres d'intérêts en termes climatiques.

Ce double mouvement a continué d'opérer à plein régime à Paris. Le climat représente désormais une problématique non seulement scientifiquement et politiquement construite comme planétaire, mais aussi et surtout, capable de cristalliser toute une série d'enjeux qui transcendent la division entre questions scientifiques, environnementales, économiques ou politiques. Au-delà du problème de réchauffement de la planète, le climat incarne plus que jamais la métaphore des problèmes du monde, une controverse globale chargée des maux,

préoccupations et différentes visions du système socio-environnemental planétaire. Dans sa puissance de rassemblement et d'identification, le climat joue en quelque sorte une fonction totémique d'incarnation d'enjeux sociaux, politiques et environnementaux qui se croisent et s'entremêlent.

Si ce phénomène n'est pas propre à l'événement COP21, ce dernier l'a encore accentué et en a représenté une sorte de développement et d'aboutissement. On a ainsi pu observer comment se déclinait le mouvement de climatisation du monde en fonction de questions extrêmement diverses.

La **sécurité**, qu'elle soit alimentaire ou migratoire, est devenue une question climatique et, désormais, on fait couramment le rapprochement entre des années de sécheresse en Syrie, la guerre et la crise migratoire. L'**agriculture** apparaît aussi bien comme une des causes de la déforestation et donc, du changement climatique, qu'une possible source de solution à ce dernier que ce soit dans sa version « *climate smart* » agro-industrielle ou dans sa version agro-écologique (voir encadré)

Agriculture intelligente et agro-écologie

L'agriculture « *climate smart* » (littéralement « intelligente face au climat ») consiste à essayer de combiner productivité agricole, adaptation face au changement climatique et atténuation des émissions de carbone. Largement promue par des institutions comme la FAO (l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), elle permet, entre autres, de requalifier toute une série de modes de production agro-industrielle en mode de production écologique dans la mesure où elles ont recours à certaines techniques, notamment de conservation des sols. L'initiative 4 pour 1000, lancée à l'international par Stéphane le Foll et qui s'appuie sur la théorie selon laquelle une augmentation annuelle de 0.4% (4 pour 1000) du taux de croissance du stock de carbone dans les sols permettrait d'absorber l'ensemble des émissions de CO₂, s'inscrit largement dans cette vision. L'agro-écologie, présentée depuis ses origines comme un modèle environnemental alternatif au modèle de production agro-industrielle, trouve également une opportunité de légitimation dans la lutte dans le changement climatique.

Le secteur du **développement** a lui aussi été climatisé puisque le changement climatique semble être devenu, au moins dans les discours, la ligne directrice des politiques d'aide entre le Nord et le Sud, la montée du thème de l'adaptation venant encore renforcer cette tendance.

Le **business** n'est pas en reste : jamais ce secteur n'avait été si présent lors d'une COP Climat, reconnaissant d'une seule voix et par delà les divergences sectorielles, la gravité du problème et l'importance des solutions de marché, en demandant notamment d'attribuer un prix au carbone.

À l'opposé du spectre politique, la société civile globale est elle-aussi complètement « climatisée » puisque, bien au-delà des ONG expertes (Ollitrault, 2015) sur la question, le climat est devenu un axe de convergence majeur, comme en témoigne l'ampleur de la Coalition 21 mobilisée en dehors du Bourget (à Montreuil et au Cent Quatre dans le 19^e arrondissement de Paris notamment). Les thèmes altermondialistes et anticapitalistes sont systématiquement recyclés dans un langage climatique, au point où l'on se demande si l'altermondialisme ne s'est pas complètement transformé en mouvement contre le réchauffement climatique. Si les **sciences** se sont saisies des questions climatiques depuis

longtemps, ce sont désormais les savoirs locaux des communautés autochtones qui sont appelés à la rescousse dans le texte même de l'accord pour fournir des visions moins surplombantes depuis les images satellitaires, et des solutions plus ancrées dans les territoires et plus proches de la nature.

La **spiritualité** n'est pas en reste. La parution de l'encyclique *Laudato Si* du pape François sur la question environnementale, la Déclaration islamique sur le changement climatique mondial, le Sommet des Consciences et la déclaration qui l'accompagne en amont de la COP21 sont autant de signes de ces croisements entre écologie et grandes religions. D'autres formes de spiritualités étaient également présentes durant la COP : les références des populations autochtones à d'autres visions du monde, l'importation de certains de leurs rituels (cérémonie d'ouverture de l'espace) dans des formats de rassemblement onusiens, l'arrivée de la Terre Mère dans le texte (même sous la pression d'un pays extracteur comme la Bolivie), la mise en place d'un espace de méditation et de prière dans la zone bleue ou encore de cours de Yoga pour militants dans la ZAC, marquent l'ouverture à de nouvelles formes de lecture, post ou extra-matérialiste, de la question climatique.

On pourrait sans doute encore allonger la liste (la biodiversité, les océans, la finance, les droits humains,...) des objets, espaces ou acteurs climatisés. Mais le plus intéressant consiste à s'interroger sur les causes et les mécanismes de cette force d'attraction ? L'acuité et l'ampleur de plus en plus évidentes du problème, le caractère par nature englobant de l'objet (le climat comme ce qui entoure et contient), l'origine du cadre de négociation (entre regain post-guerre froide du multilatéralisme et montée du paradigme de la gouvernance), une sorte d'effet d'entraînement ou boule de neige du processus (plus il grossit, plus il devient agrégatif) sont autant d'éléments partiels de réponse qu'il faudrait approfondir. Toujours est-il que les conséquences de cette force d'attraction (en même temps que ses causes) sont que l'arène du changement climatique est devenu le lieu où parler, où venir se faire entendre¹, où faire avancer son agenda, où grandir son réseau ou encore, où venir chercher de l'argent. C'est d'ailleurs l'une des activités essentielles pratiquées aussi bien par les entreprises cherchant à faire financer leurs projets que par les courtiers en développement, les ONG ou les institutions scientifiques et techniques.

L'arène climatique joue donc toute une série de fonctions qui dépassent largement le cadre des négociations. Au-delà des facteurs d'explication de ce pouvoir d'attraction, on doit aussi évoquer les différentes formes que peut prendre la climatisation.

Une climatisation à géométrie variable : les grandes omissions

On doit notamment s'interroger sur les différents cercles ou « strates » d'une climatisation soumise aux intérêts politiques et économiques. Quand on voit les efforts déployés par certains acteurs pour faire rentrer leur « *wording* » (des expressions compactées qui représentent leurs intérêts), on peut considérer que le « stade suprême » de la climatisation est l'entrée dans la sphère des négociations et dans le texte. La présence dans le texte du terme « transition juste » portée par les syndicats pour désigner la reconversion des travailleurs des énergies fossiles ou encore de celui de « droits des peuples autochtones » est le fruit d'un travail de lobbying de plusieurs années. Certains thèmes sont déjà complètement acclimatés aux négociations (transferts de technologies, mitigation, adaptation...), d'autres essaient d'y rentrer, et certains, parmi les plus importants, sont soigneusement maintenus à distance.

Par exemple, la question énergétique est depuis longtemps « climatisée » tant elle est logiquement identifiée comme étant au cœur du problème (c'est d'ailleurs celle qui faisait l'objet du plus grand nombre d'événements parallèles au Bourget) mais elle est en grande partie évacuée des négociations, qui n'abordent jamais de front le fait qu'il faut

¹ Un responsable des communautés autochtones nous confiait qu'il n'avait pas accès aux personnes de son gouvernement dans son pays, mais que dans le cadre d'une COP, des formes d'interlocution étaient possibles.

impérativement extraire et consommer moins d'énergies fossiles notamment ou promouvoir massivement les énergies renouvelables. Aucune mention n'est faite aux secteurs des transports aériens et maritimes qui font l'objet de négociations internationales dans d'autres sphères. Au moment où le texte d'accord dit qu'il faut réduire les émissions de carbone en fixant notamment un prix à ce dernier, le prix du baril de pétrole passait en dessous des 40 dollars sous l'influence de l'Arabie Saoudite, pays notoirement dans l'obstruction lors des négociations.

Le contraste entre la climatisation intense de la thématique et sa mise à distance des négociations se retrouve du côté du commerce mondial. Le thème du libre-échange est pointé dans le *off* de la COP21 par une partie de la société civile comme l'une des causes principales du réchauffement climatique : non seulement il entrerait en contradiction avec toute tentative de régulation environnementale, mais en favorisant la libre circulation des marchandises à l'échelle de la planète, il augmenterait les distances de transport et donc, la consommation d'énergie. Pourtant, il est complètement évacué des négociations et on peut là encore légitimement se demander ce que pèse l'accord de Paris face à l'arsenal juridique contraignant du commerce international. Si, dans les discours, tout le monde ou presque s'accorde sur le fait qu'il faudrait changer notre modèle de développement pour limiter le réchauffement climatique, c'est donc sans toucher dans l'accord à deux des fondements de ce modèle : la consommation massive d'énergie fossile et le libre-échange global. Dans le même ordre d'idées, l'accord de Paris ne reconnaît plus, dans son article 2, la menace du changement climatique sur la « sécurité alimentaire », comme c'était encore le cas la veille de l'adoption finale du texte, mais la menace sur la « production alimentaire ».

Ce retournement de sens de dernière minute a été le résultat notamment de la pression argentine sous l'influence de son lobby agro-industriel. Il signifie concrètement qu'il ne s'agit pas tant de sécuriser l'accès à l'alimentation en jouant sur le principal problème, à savoir la répartition des aliments, que d'augmenter leur production, alors même que l'on connaît les impacts considérables de l'agriculture productiviste sur le climat. Là encore, le rapport de force entre intérêts économiques et l'intérêt général de la lutte contre le réchauffement climatique est manifestement à l'avantage des premiers. À travers ces exemples d'objets très clairement liés à la question climatique, mais qui ne font pas l'objet de négociations, on veut souligner le fait que si l'arène climatique est devenue la principale arène où sont discutés les problèmes du monde, le cœur de la discussion est très sélectif et ne s'attaque pas frontalement aux causes structurelles du changement climatique, notamment quand il s'agit de production et de commerce. Si on veut comprendre la portée de l'accord, on doit donc l'analyser autant dans ses omissions soigneusement maintenues que dans ses objectifs. On pourra toujours objecter qu'en mettant ces questions en discussion, on ne serait très probablement jamais arrivé à un accord universel - c'est certainement vrai mais l'on touche là un des problèmes de fond du multilatéralisme.

Si l'on croit que le multilatéralisme est la moins mauvaise manière qu'ont trouvée les États-Nations pour ne pas se faire la guerre, alors on doit se réjouir de l'accord de Paris et en profiter pour féliciter la diplomatie française pour avoir su recréer un certain degré de confiance entre les parties. Il ne faut cependant pas être dupe, en refusant de s'attaquer aux causes structurelles du changement climatique au nom de la possibilité d'un accord, mais sans doute surtout au nom d'intérêts économiques partagés aussi bien au Nord qu'au Sud, les négociations se sont interdites d'emblée d'être à la hauteur des enjeux politiques, humains et environnementaux.

Soyons clair : en soulignant les différents degrés de climatisation et les intérêts qui les sous-tendent, nous ne voulons pas dire que cet accord ne représente rien. On peut penser par exemple que la révision régulière des contributions nationales permettra d'adopter des politiques publiques qui influenceront sur les émissions de carbone. L'accord, et plus encore la

COP21, sont significatifs également au sens où ils auront fait évoluer la prise de conscience et la culture du changement climatique, ce qui est déjà beaucoup. La COP 21 et son accord ont donc indéniablement fait bouger des lignes dans une direction plutôt positive. Mais la question est de savoir si ces mouvements sont à la hauteur (et surtout au rythme) du problème socio-environnemental auquel nous devons faire face : la réponse est très probablement négative. Pire encore, on peut se demander si ces ajustements à la marge ne servent pas à masquer les problèmes structurels, ne faisant que maintenir sous perfusion un modèle de développement malade que personne ne veut et ne peut abandonner, contribuant ainsi à soutenir un peu plus longtemps l'insoutenable (« *sustaining the unsustainable* »), pour reprendre les mots du sociologue allemand Ingolfur Bludhorn (2007).

De « *shall* » à « *should* » : la faiblesse de la régulation internationale

Ceux qui ont suivi au Bourget le dernier jour des négociations ont été témoins d'une vive controverse et d'un tour de passe-passe diplomatique qui, bien au-delà de l'anecdote, sont particulièrement révélateurs de l'évolution des modes de régulation internationale. En fin de matinée, au moment de présenter la dernière version du texte, la gravité du ton des discours de Laurent Fabius et François Hollande ne semblait pas feinte. Malgré la rapidité des avancées des derniers jours, la possibilité d'un échec n'était alors pas totalement exclue. Les différentes parties avaient quelques heures pour lire le texte d'accord sachant qu'à ce stade, les marges pour obtenir des modifications, mêmes minimes, étaient infimes. Si l'accord devait échouer, ce serait probablement à l'initiative d'un grand pays (on pensait plutôt à l'Inde ou la Chine) ou du fait de l'opposition d'un grand groupe de pays (les petites îles notamment). Selon les délais idéaux fixés par Laurent Fabius, on devait se revoir à 15h pour approuver cet accord mais au moment de rentrer dans la salle, avec une grosse heure de retard, un flottement s'est fait sentir : la présidence française avait encore un problème à gérer.

On apprenait que les États-Unis bloquaient sur le mot « *shall* » dans l'article 4.4 qui disait « *Developed country Parties shall continue taking the lead by undertaking economy-wide absolute emission reduction targets.* » (« Les pays développés parties devront continuer de montrer la voie en assumant des objectifs de réduction des émissions en chiffres absolus à l'échelle de l'économie »). Les États-Unis demandaient de remplacer ce « *shall* » plus ouvertement obligatoire par un « *should* » conditionnel et moins contraignant. L'enjeu de ce changement était, selon les négociateurs américains, que la forme obligatoire induite par le « *shall* » aurait obligé le président Obama à faire passer le texte devant un Congrès dominé par les Républicains qui ne l'auraient jamais ratifié. Au-delà de ce réalisme procédural, cette demande correspondait surtout à la volonté américaine d'imprimer à ce texte un esprit le moins contraignant et le plus « volontaire » possible. À renfort de pressions américaine et chinoise, ce « petit blocage » a été résolu de manière acrobatique via un tour de passe-passe procédural. Avant que Laurent Fabius ne soumette la toute dernière version du texte à approbation, le protocole veut que le représentant d'un organe technique des Nations unies s'exprime sur les dernières petites corrections formelles du texte, corrections présentées comme logiquement nécessaires compte tenu de l'urgence dans laquelle a été rédigé ce texte. C'est ainsi que la modification du « *shall* » en « *should* » a été présentée comme une correction purement formelle au milieu d'autres modifications. La salle n'a pas bronché ce qui a permis à Laurent Fabius de soumettre le texte à approbation, noter avec empressement qu'il n'y avait aucune objection, et donner son coup de marteau d'ores et déjà historique pour le multilatéralisme environnemental.

Cet épisode nous en dit long sur la puissance de négociation des Américains évidemment, mais surtout sur l'esprit du texte de Paris et, plus généralement, sur le nouvel esprit de la régulation internationale. L'argument du passage d'un texte à caractère obligatoire devant le Congrès américain faisait effectivement peser sur l'accord l'épée de Damoclès

d'une possible défection des États-Unis, risquant d'amputer par là une grande partie de l'efficacité et de la légitimité de l'accord, comme ce fut le cas pour le protocole de Kyoto. Néanmoins, on peut voir dans l'esprit de Paris que les États-Unis sont parvenus à impulser et imposer un changement bien plus structurel dans la manière de réguler la question climatique et, plus généralement peut-être, le droit international. À l'opposé d'un protocole contraignant, prévoyant des mesures claires et des mécanismes de sanction pour les faire appliquer, l'accord de Paris est basé sur des contributions volontaires et des objectifs suffisamment flous pour être extensibles. Loin d'un droit régalién imposé depuis une autorité centrale (l'ONU) selon le modèle « *command and control*² », c'est un droit « mou », flexible, adaptable qui l'emporte. Le duo règle/sanction basé sur des objectifs et des calendriers clairs est ainsi remplacé par celui d'engagement/révision (« *pledge and review* »). Un des arguments de ceux qui défendent ce type d'approche juridique est qu'il serait plus pragmatique. Un accord basé sur la bonne volonté de ses parties et sur un contrôle des engagements de tous par tous serait non seulement mieux à même d'enrôler un maximum de parties, mais également plus susceptible d'être mis en œuvre, qu'un accord tellement contraignant que tous chercheraient à le contourner. Il répond au principe selon lequel on ne fait bien que ce à quoi l'on consent, mais on peut douter qu'il cadre mieux avec la *realpolitik* qui caractérise les relations internationales.

Si un accord formellement plus contraignant ne représentait pas un gage d'applicabilité, ce droit mou ne le garantit certainement pas plus : sans volonté politique, n'importe quel type de droit peut rester lettre morte. Entre argument d'un droit plus pragmatique et volonté cynique de ne pas contraindre son économie, on a assisté à une victoire de long terme de la conception américaine qui prévaut depuis la fin des années 1980 (Aykut et Dahan, 2015). Si les États-Unis ont donc été les artisans principaux de cet inflexibilité, on doit noter que ce mouvement a également correspondu à la volonté d'une bonne partie des pays en développement regroupés dans le G77. Ces derniers préfèrent en effet se soumettre à l'exercice des contributions volontaires que se voir dicter leur politique depuis l'ONU.

Cette tendance au « ramollissement » du droit international n'est pas vraiment nouvelle, ni spécifique au climat. Elle était déjà en œuvre dans les très nombreux accords multilatéraux environnementaux qui ont vu le jour depuis les années 1990 (Maljean Dubois, 2003), dans la prolifération de standards et instruments de marché comme instruments de gouvernance, ou dans l'influence du capitalisme des années 2000 sur les modes de régulations globales (Levi-Faur, 2005) mais l'accord de Paris marque probablement une forme de consécration de ce type de droit.

Le clivage Nord/Sud dans un ordre géopolitique en recomposition

Que nous nous trouvions dans les salles de négociation ou à l'assemblée générale de la Coalition 21, nous avons été frappés par la prégnance et la persistance de la grille de lecture Nord/Sud du problème du réchauffement climatique. Du côté du Bourget, les États du Sud n'avaient de cesse d'insister sur une « responsabilité commune mais différenciée ». Ce principe veut que les pays du Nord, considérés comme historiquement responsables, du fait de leur développement industriel, de l'excès de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, portent l'essentiel de l'effort de réduction et paient pour les pays du Sud. Il implique pour les pays du Sud un certain droit au développement.

² Par opposition à des visions plus distribuées et participatives, ce modèle renvoie à une vision classique d'une autorité émise depuis un centre et sanctionnée par des mécanismes de contrôle. Dans le cadre des négociations climatiques, il renvoie aussi à la conception verticale depuis le haut (approche *top-down*) du gouvernement du climat.

Du côté de la société civile, c'est la lecture en termes de justice climatique qui semblait également ramener à une lecture Nord/Sud et à la responsabilité des grandes firmes transnationales et des gouvernements du Nord. On comprend bien l'efficacité narrative et politique d'une lecture aussi bipolaire héritée du tiers-mondisme, mais on peut douter de sa pertinence géopolitique. Si ces deux lectures pouvaient résumer grossièrement, mais néanmoins assez efficacement le rapport de force au début des années 1990 entre un Nord, États-Unis et Europe en tête, tout puissant après l'effondrement du bloc de l'Est, et un Sud dont presque aucun pays n'avait émergé, la situation en 2015 est complètement différente.

La montée en force des BRICS, leur croissance accélérée portée par une consommation d'énergie massive, ou encore la montée d'élites et de classes moyennes dans les pays du Sud sont autant d'éléments qui doivent amener à repenser et dépasser ce cadre. Il ne s'agit pas de nier les responsabilités historiques des pays du Nord ni encore moins d'oublier que les émissions des pays du Sud servent aussi à produire des biens consommés au Nord, mais d'éviter toute simplification abusive et alliance objective avec des gouvernements indéfendables. Quand, dans les négociations, l'Arabie Saoudite parle au nom des pays du Sud pour réclamer un rythme de révision des contributions nationales plus lent au motif que cela représente un investissement technique et financier insupportable, l'instrumentalisation de la lecture Nord/Sud est manifeste. Défendre le droit au développement de l'Inde est peut être une nécessité, mais elle ne doit pas faire oublier les problèmes de répartition des richesses internes aux pays ni les responsabilités des gouvernements en place. Le thème de la justice climatique a l'immense mérite de réintroduire les questions d'équité dans une lecture environnementale globale qui avait tendance à dissoudre les responsabilités passées, présentes³ et futures, mais cette grille de lecture cadre mal avec des négociations entre nations où la frontière entre pauvres et riches s'est déplacée, non seulement entre les nations, mais également en leur sein. Il faudrait donc largement « dénationaliser » cette grille de lecture.

Dans ces conditions, on peut se demander comment un groupe comme celui du G77+Chine peut tenir. L'inertie institutionnelle (les négociations climatiques et internationales se sont structurées avec ce bloc), la permanence des représentations due au partage d'un passé colonial, la nécessité de former un bloc stratégique dans les négociations expliquent probablement en partie la survie du G77, mais on sent bien que l'ordre géopolitique est en train de se transformer.

Dans le même ordre d'idées, la grille de lecture Nord/Sud est liée à la revendication d'un droit au développement et, assez mécaniquement, à l'aide qui est censée l'accompagner. Personne dans l'espace de la société civile, ni encore moins dans les arènes onusiennes, n'oserait remettre en cause la légitimité de cette aide, même si certains se refusent à payer. Le Fonds vert pour le climat des Nations unies et l'aide au développement sont perçus au niveau macro comme des outils légitimes de rééquilibrage Nord/Sud. Mais des travaux sur les rouages concrets de cette aide (Olivier De Sardan, 1995) ont montré les liens de dépendance qu'ils alimentent, et on est en droit de se demander si cet alignement généralisé des pays du Sud derrière l'aide au développement aura les effets escomptés. Sans épouser complètement les critiques radicales de l'idée de développement et de « l'aide » qui est censée l'enclencher, on constate que ces idées, au même titre que celle de croissance économique, restent les

³ Thomas Piketty rappelle ainsi ces chiffres sans appel : « les 1% les plus gros pollueurs du monde, soit 70 millions de personnes, ont des émissions moyennes de l'ordre de 100 tonnes de CO2 par personne, si bien qu'ils émettent à eux seuls environ 15% des émissions totales, c'est-à-dire autant que les 50% du bas. Or ce sont les 50% du bas qui vont payer les conséquences du changement climatique, en termes de montée des eaux et des températures. (...) Et où se trouvent les 1% les plus gros pollueurs du monde ? D'après nos estimations, 57% d'entre eux habitent en Amérique du Nord, 16% en Europe, et à peine plus de 5% en Chine (moins qu'en Russie et au Moyen-Orient : environ 6% dans les deux cas) » (Piketty 2015).

horizons indépassables de la société globale, contribuant sans doute à alimenter un peu plus le schisme entre cette sphère internationale et la réalité (Aykut et Dahan, 2015).

Une société civile à distance

Du côté de la dynamique d'organisation de la société civile, on a dit que le changement climatique est devenu le point de convergence majeur d'une société civile globale encore largement en construction. L'ampleur de la Coalition 21, coalition en premier lieu française, puis internationale, mobilisée deux ans avant la COP, témoigne de ce regroupement extrêmement large d'organisations environnementales, des droits de l'homme, de développement, de luttes paysannes, féministes, ou plus spécialisées sur le changement climatique. D'ATTAC à WWF, d'Avaz à la Confédération paysanne, cette plateforme avait réussi à dépasser le clivage qui marquait auparavant les mobilisations climatiques entre les partisans d'une lecture en termes de justice sociale, plus souvent en rupture avec le processus de négociation, et ceux qui en avait une lecture essentiellement environnementale, plus enclins à jouer le jeu de la participation onusienne et traditionnellement réunis au sein du *Climate Action Network* (CAN) (Buffet et Ollitrault, 2015).

Ce clivage était notamment structurant à la COP de Copenhague en 2009. Copenhague a en effet représenté une énorme désillusion pour la société civile embarquée dans le processus de négociation puisque l'absence de résultat apparaissait inversement proportionnelle au degré de mobilisation humaine et financière d'une grande partie de la société civile. Ce trauma était encore largement perceptible au Sommet de la Terre de Rio+20 en 2012 où l'on avait trouvé cette société civile dans une phase de recomposition (Chartier et Le Crosnier, 2015). Même si cela a pris du temps, l'échec de Copenhague a précipité la victoire d'une ligne, si ce n'est ouvertement en rupture, du moins plus à l'écart des négociations. Si cette distanciation n'a pas signifié une absence totale du Bourget (bien des ONG jouent à la fois sur le « *in* » et le « *off* » des négociations), l'essentiel de la société civile semblait donc mobilisé dans Paris.

Le coup dur pour les mobilisations de la société civile est toutefois venu d'un ennemi relativement inattendu puisque ce sont certainement elles qui ont le plus directement pâti des attaques du 13 novembre à Paris. Les attaques terroristes ont en effet représenté pour les pouvoirs publics un « prétexte idéal⁴ » pour verrouiller des mobilisations déjà très surveillées en amont de la COP avec au moins deux conséquences majeures. Dans l'esprit de ses organisateurs, la manifestation du 29 novembre où les ONG espéraient plus d'un million de personnes devait lancer les dynamiques de mobilisations pour toute la durée de la COP. Son interdiction a évidemment brisé d'emblée la dynamique de mobilisation même si l'on peut penser que la possibilité d'une mobilisation de masse s'était éteinte dès le 13 novembre. En effet, même autorisée, on peut douter que cette manifestation aurait incité des centaines de milliers de personnes à descendre dans la rue dans une ambiance post-attentats. Au-delà donc d'une répression parfois musclée (comme au Grand Palais le jour de l'ouverture de la Galerie des Solutions), les autres moments forts des mobilisations (à Montreuil au Village des alternatives et dans la Zone d'Action Climat) n'ont pas pu se déployer comme espéré.

La deuxième conséquence de la sécurisation extrême de la COP est d'avoir contribué à rouvrir les clivages précédemment évoqués entre la ligne justice climatique et la ligne CAN. Grossièrement, les partisans de la justice climatique, plus « radicaux » et enclins à mobiliser les registres d'action de la désobéissance civile, étaient les plus critiques vis à vis des injonctions sécuritaires du gouvernement quand les tenants d'une ligne plus « modérée »

⁴ Nous ne voulons évidemment pas dire que la sécurisation des mobilisations a répondu à une pure logique d'instrumentalisation des attaques et d'encadrement des mobilisations. Cette sécurisation renforcée était en grande partie justifiée et compréhensible, elle a néanmoins permis aux pouvoirs publics de contrôler bien plus facilement les mobilisations.

avaient tendance à respecter les consignes. Même si le clivage sur la question sécuritaire ne recoupe pas exactement celui entre les deux lectures du problème, il a représenté un point de friction important qui aurait pu faire échouer les efforts de convergence. Toujours est-il que la coalition autour de cette COP n'a pas explosé malgré un contexte difficile et les pressions internes et externes auxquelles elle a été soumise. La préparation en amont de la COP21 comme l'événement lui-même ont représenté une étape de structuration très importante et une réunion à Berlin l'an prochain décidera du futur du mouvement. Faire exister une mobilisation plus autonome, au-delà des logiques de négociation et en dehors même de ses temporalités (autour du moment des COP notamment) est probablement un défi majeur pour la société civile climatique globale à la recherche de la bonne distance critique et d'une créativité qui lui est propre.

Nous avons voulu montrer qu'au-delà des négociations du texte et de ses résultats, la COP 21 et sa gestation ont représenté un important moment de reconfiguration des rapports Nord/Sud, une évolution dans les modes de régulation internationale et également une étape sans doute déterminante dans la construction d'une société civile globale réunie autour du climat. Mais c'est surtout ce mouvement entre climatisation du monde et globalisation du climat, ses différentes manifestations, causes et formes qui ont retenu notre attention et qui devront faire l'objet d'analyses plus approfondies. La COP21 a représenté une nouvelle phase d'expansion du régime climatique en même temps qu'un fantastique pôle d'attraction pour toute une série d'acteurs et de thématiques désormais pensés en termes climatiques. Plus que jamais, le climat est un fait socio-environnemental global et total.

Pour aller plus loin

Stefan Aykut et Amy Dahan, *Gouverner le climat ? 20 ans de négociations climatiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

Ingolfur Blühdorn, « Sustaining the unsustainable : symbolic politics and the politics of simulation », *Environmental Politics*, vol. 16, n°2, 2007, p. 251-275.

Christophe Buffet, et Sylvie Ollitrault. « ONG dans les COP : des « outsiders » de la politique climatique ? », *Pollution atmosphérique*, n°227, 2015.

Denis Chartier et Hervé Le Crosnier, « Acter la fin d'un monde pour activer l'alternative. ONG et acteurs de l'altermondialisme à Rio+20 » in Jean Foyer (coord.) *Regards croisés sur Rio+20, la modernisation écologique à l'épreuve*, Paris, CNRS éditions, 2015.

Amy Dahan *et al.*, [« Rapport de Recherche : les arènes climatiques : forums du futur ou foires aux palabres ? La Conférence de Poznan »](#), février 2009, 45 p.

David Levi-Faur, « The Global Diffusion of Regulatory Capitalism », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, n°598, p. 2005, p. 12-32.

Jean Foyer et Edouard Morena, « Une recherche collaborative pour analyser la conférence Paris Climat 2015 : le projet ClimaCOP », *Nature Sciences Société*, vol. 23, n° 3, 2015, p. 215-219.

Sandrine Maljean-Dubois, *La mise en œuvre du droit international de l'environnement*. Studies, Iddri, 2003.

Sylvie Ollitrault, « [COP 21, ONG et état d'urgence](#) », *La Vie des Idées*, 8 décembre 2015.

Jean-Pierre Olivier de Sardan, *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 2015.

Thomas Piketty, Les pollueurs du monde doivent payer. [Le Monde](#), 28 novembre 2015.

Publié dans laviedesidees.fr, le 23 février 2016

© laviedesidees.fr